

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 FÉVRIER 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Théâtre Alexandre
Dumas – Demande de
subvention auprès du
Conseil Général des
Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 11 février 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 18 février 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 février 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille onze, le 10 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 février deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND*, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

* Madame LEGRAND (sauf pour le dossier 11 A 00, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 A 01 et 02)

Avait donné procuration :

Madame MAUVAGE à Madame de JOYBERT
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY
Madame TÉA à Madame de CIDRAC

Secrétaire de Séance :

Madame ROCCHETTI

N° DE DOSSIER : 11 A 02

OBJET : THÉÂTRE ALEXANDRE DUMAS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS
DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

En 1996, le Conseil Général des Yvelines avait décidé d'engager une procédure de contractualisation sur objectifs avec l'ensemble des centres d'action culturelle pour constituer un réseau professionnel d'équipements et structurer l'offre sur le territoire. Des conventions d'objectifs triennales ont ainsi été signées en 1999, en 2002 et en 2005.

Depuis l'automne 2008, ces conventions financières sont annuelles du fait de la restructuration de la Direction de la culture du Conseil Général. Désormais, le Conseil Général des Yvelines souhaite contracter chaque année en fonction de la programmation et de la tarification des équipements culturels. À titre indicatif, le montant de la subvention de fonctionnement pour la Ville de Saint-Germain-en-Laye s'élevait à 53 500 € en 2008, 2009 et 2010.

Le fonctionnement, la programmation et la tarification du Théâtre Alexandre Dumas répondent aux critères requis. Ainsi, la carte d'adhésion est gratuite pour les Saint-Germanoises de moins de 26 ans et les représentations scolaires sont proposées à des tarifs préférentiels (5 €, 7 € et 10 € respectivement pour les écoles élémentaires, les collèges et les lycées).

Le Théâtre Alexandre Dumas s'engage à poursuivre activement cette démarche partenariale en intégrant les nouvelles actions culturelles initiées par le Conseil Général des Yvelines. Ainsi, il a programmé des créations soutenues par le Conseil Général des Yvelines et des spectacles de la saison ont été retenus dans le cadre de la première édition du Festival Antigél, festival d'humour en Yvelines.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir à autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Général des Yvelines.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Général des Yvelines au titre de l'année 2011,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire et par délégation,
la Maire-Adjointe


Armelle de JOYBERT